

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
TARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE
DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
VERE - LEZERT**

Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre à vingt heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique VERE-LEZERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Annie CARAYON, Présidente du S.M.R.P.

Présents :

Mesdames Annie CARAYON, Emilie BÉZIO, Séverine LO, Flavie PIRON, Emeline VIGROUX
Messieurs, Jean-Marc BALARAN, Didier BONNEFOUS, Max ESCAFFRE, Pascal HEBRARD, Frédéric ORGUEIL, Alain TROUCHE

Absents excusés : Rémy PEZET

Absents :

Date de la convocation : le 07 octobre 2025

Secrétaire de séance : Emilie BÉZIO

Nombres de membres :	En exercice : 12	Présents : 11	Votants : 11
-----------------------------	------------------	---------------	--------------

D07-SUBVENTIONS DONNEES AUX ECOLES POUR L'ANNEE 2025

Annule et remplace la délibération D05 du comité syndical du 1^{er} avril 2025

PHARMACIE ET AFFRANCHISSEMENT

Le Comité Syndical accorde, pour l'année 2025, pour les frais d'affranchissement et de pharmacie, une subvention de :

Pour l'école de Villeneuve (2 classes) : 100 €

Pour l'école de Sainte-Croix (2 classes) : 100 €

Pour l'école de Bernac (1 classe) : 100 €

Adopté à l'unanimité

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical

Fait à Castanet le 16/10/2025

La Présidente, Annie PEZET – CARAYON

La secrétaire, Emilie BÉZIO

S.M.R.P
VERE - LEZERT
MAIRIE DE CASTANET
81150 CASTANET
Siret : 258 101 823 00015

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission au représentant de l'Etat le
et publication le